



**RAPPORT D'ACTIVITE
DU POINT DE CONTACT NATIONAL
FRANÇAIS DE L'OCDE
Juin 2014 – Décembre 2015**



**PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales :
Encourager la conduite responsable des entreprises**



Table des matières

- I. **Traitement des circonstances spécifiques par le PCN français entre juin 2014 et décembre 2015**
- II. **Coopération du PCN français avec les Points de Contact Nationaux de l'OCDE**
- III. **Suivi du Rapport « Rana Plaza » : contribution du PCN au débat sur la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement mondiales**
- IV. **Les activités de promotion des Principes directeurs menées par le PCN français en 2014 et 2015**

Le PCN français a remis un rapport annuel au Secrétariat de l'OCDE pour la période allant de juin 2014 à décembre 2015.

Le Rapport annuel de l'OCDE sur les Principes directeurs 2015 a été publié le 21 juillet 2016

📄 <http://mneguidelines.oecd.org/2015-Annual-Report-MNE-Guidelines-EN.pdf>

📄 <http://mneguidelines.oecd.org/2015-Annual-Report-MNE-Guidelines-FR.pdf>

I. Traitement des circonstances spécifiques par le PCN français entre juin 2014 et décembre 2015

Depuis sa création en 2000 jusqu'en décembre 2015, le PCN français a été saisi de 26 circonstances spécifiques : dix-sept déposées par des syndicats (14) et d'anciens salariés (3), sept par des ONG (dont une saisine mixte d'ONG et d'un syndicat), une par les Nations Unies et une par la Ministre française du commerce extérieur.

Le PCN français a offert ses bons offices dans 16 saisines (62% des cas) et a fait le suivi de 6 saisines (23% des cas). Quatre saisines ont été clôturées à l'issue de l'évaluation initiale du PCN (15%) dont trois depuis 2011. Sur les 26 saisines, 6 n'étaient pas recevables (23%) dont 5 reçues entre 2000 et 2005 et une seule depuis 2005 (soit un 13% entre 2005 et 2016). Il s'est prononcé sur la conformité aux Principes directeurs dans 13 saisines (soit 65% des saisines recevables) et dans toutes les saisines recevables reçues depuis 2011 (soit 100%). Le PCN a été consulté sur une dizaine de saisines examinées par d'autres PCN.

✓ Sur la période considérée, le PCN a reçu trois nouvelles saisines :

- CS n°24 « M. Teumagnie - Agence Française de Développement »
- CS n°25 « Filiale du groupe Bouygues Construction au Mali »
- CS n°26 « Groupe Etienne Lacroix - Alsetex au royaume de Bahreïn »

✓ Au cours de la période considérée, l'action du PCN a été la suivante :

Le PCN a clôturé quatre saisines dont une nouvelle saisine :

- CS n°21 « Eiffage Energie en France »
- CS n°22 « Multinationale française au Gabon »
- CS n°23 « UPM Docelles en France »
- CS n°24 « M. Teumagnie - Agence Française de Développement »

Le PCN a examiné deux nouvelles saisines qu'il a clôturées en 2016 :

- CS n°25 « Filiale du groupe Bouygues Construction au Mali »
- CS n°26 « Groupe Etienne Lacroix - Alsetex au royaume de Bahreïn »

Le PCN a mis fin au suivi de ses recommandations dans une ancienne saisine :

- CS n°15 « Groupe Accor au Bénin et au Canada »

Le PCN a continué le suivi de ses recommandations de deux anciennes saisines :

- CS n°16 « Socapalm – Groupes Bolloré et Socfin au Cameroun »
- CS n°19 « Michelin en Inde (Tamil Nadu) »

Le Rapport d'activité juin 2014 – décembre 2015 présente l'action du PCN dans les saisines évoquées ci-dessus en suivant l'ordre chronologique de la date de dépôt des saisines. Il indique brièvement l'action menée au cours du premier semestre 2016.

➤ CS n°15 - ACCOR AU BENIN ET AU CANADA

Date de la saisine	Novembre 2010
Entreprise mise en cause	Groupe ACCOR
Plaignant	Syndicat international (UITA)
Principes directeurs soulevés par le plaignant	Emploi et relations professionnelles
<p>Historique :</p> <p>Le PCN avait été saisi en novembre 2010 par le syndicat international de l'hôtellerie (UITA) au sujet du respect de la liberté syndicale et de la négociation constructive dans des hôtels du groupe ACCOR au Canada (Ontario) et au Bénin. Il a clôturé la saisine fin 2012 en constatant le non-respect des Principes directeurs et l'engagement d'ACCOR d'y remédier. A partir de décembre 2012, le PCN a suivi les différentes négociations.</p>	
<p>Action du PCN : Fin du suivi des recommandations</p> <p>Au printemps 2015, il a constaté l'apaisement des conflits en Ontario et au Bénin et a publié un communiqué exprimant sa satisfaction devant les résultats obtenus. Il a mis fin au suivi de la saisine en accord avec l'UITA. Il a remercié les parties de leur coopération et leur transparence. Il a noté que le Groupe ACCOR avait actualisé sa charte éthique et de RSE. Le PCN lui a recommandé de réviser son accord-cadre international avec l'UITA.</p>	
<p>Communiqués du PCN français :</p> <ul style="list-style-type: none"> 📄 Communiqué de suivi du 2 avril 2015 (FR) : http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/411552 📄 Communiqué de suivi du 2 avril 2015 (ENG) : http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/427406 📄 Communiqué du 11 décembre 2012 (FR) : http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/379120 📄 Communiqué du 11 décembre 2012 (ENG) : http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/397222 	

➤ CS n°16 - SOCAPALM–GROUPES BOLLORE-SOCFIN AU CAMEROUN

Date de la saisine	Décembre 2010
Entreprise en cause	Entités du Groupe BOLLORE ; SOCFIN
Plaignant	Quatre ONG
Principes directeurs soulevés par les plaignants	Principes généraux, environnement, emploi et relations professionnelles, publication d'informations
<p>Historique :</p> <p>Les PCN français, belge et luxembourgeois ont été saisis en décembre 2010 par quatre ONG au sujet des activités de la SOCAPALM (entreprise camerounaise produisant de l'huile de palme). La saisine concernait les principes généraux, l'environnement, l'emploi et la publication d'informations et visait quatre entreprises actionnaires de la SOCAPALM dont le Groupe français BOLLORE (actionnaire minoritaire) et trois holdings belges et luxembourgeoises, dont le Groupe SOCFIN (actionnaire majoritaire). Le PCN français a été désigné chef de file et a admis la recevabilité de la saisine en juillet 2011. Le Groupe Bolloré a accepté ses bons offices en juillet 2012. Le PCN a clôturé son examen par la publication d'un Rapport le 3 juin 2013. Il constatait des manquements et annonçait la poursuite d'une médiation entre l'ONG SHERPA et le Groupe BOLLORE qui a abouti à un Plan d'action de la SOCAPALM pour « l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés des plantations et des populations locales », publié le 17 mars 2014.</p>	

Action du PCN : Suivi des recommandations du PCN en lien avec les PCN saisis.

Entre juin 2014 et décembre 2015, le PCN a eu des échanges réguliers avec les parties et les PCN concernés. Le 8 octobre 2014, les parties l'ont informé du retard de l'opérationnalisation du plan d'action. Ces difficultés ont été confirmées en décembre 2014. Le PCN a publié un nouveau communiqué de suivi le 2 mars 2015 qui rappelait son appui au plan d'action SOCAPALM. Le PCN appelait toutes les parties prenantes intéressées à prendre leurs responsabilités et à reprendre tous les efforts pour améliorer la situation des travailleurs et des populations riveraines de la SOCAPALM en conformité avec les Principes directeurs de l'OCDE. Il appelait également les PCN belge et luxembourgeois à poursuivre leurs efforts pour engager le dialogue avec SOCFIN en vue de faciliter la réalisation du plan d'action. Le PCN belge a proposé ses bons offices au Groupe SOCFIN qui les a refusés comme acté dans le communiqué du 5 octobre 2015. Fin 2015, le PCN français a décidé de faire le bilan de son action.

[En 2016, le PCN a poursuivi son action en lien avec ses homologues Il a dressé un bilan en demi-teinte des résultats obtenus et a décidé de transférer le leadership de la saisine à son homologue belge afin d'interagir avec le Groupe SOCFIN. Le PCN français a demandé aux parties de l'informer de la situation d'ici un an. Il reste à la disposition du PCN belge pour interagir avec le Groupe Bolloré si nécessaire. Le communiqué du 18 mai 2016 présente le bilan de l'action du PCN et ses recommandations].

Cette saisine sera présentée dans le rapport d'activité 2016.

Communiqués du PCN français :

- 📄 Communiqué de suivi et annexe du 18 mai 2016 (FR) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/424477>
- 📄 Communiqué de suivi et annexe du 18 mai 2016 (ENG) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/426854>
- 📄 Communiqué de suivi du 2 mars 2015 (FR) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/410290>
- 📄 Communiqué de suivi du 2 mars 2015 (ENG) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/426006>
- 📄 Communiqué de suivi du 17 mars 2014 (FR) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/399334>
- 📄 Communiqué de suivi du 17 mars 2014 (ENG) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/402624>
- 📄 Rapport du 3 juin 2013 (FR) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/397225>
- 📄 Rapport du 3 juin 2013 (ENG) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/397319>

Communiqués du PCN belge relatifs à la saisine publiés sur son site internet :

- 📄 Communiqué du PCN Belge du 5 octobre 2015 (FR) : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Communiqu%C3%A9%20Socapalm-Socfin-Socfinaf_tcm326-274097.pdf
- 📄 Communiqué du PCN Belge du 4 février 2016 (FR) : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Suivi%20Communique%20SOCAPALM%2020160204_tcm326-276923.pdf

➤ CS n° 19 – MICHELIN EN INDE (TAMIL NADU)

Date de la saisine	Juillet 2012
Entreprise mise en cause	Michelin
Plaignant	Quatre ONG (française et indienne) et Syndicat français
Principes directeurs soulevés par le plaignant	Principes généraux, emploi et relations professionnelles, droits de l'homme, environnement, fiscalité, lutte contre la corruption

Historique

Le PCN a été saisi en juillet 2012 par deux ONG françaises, deux ONG indiennes et un syndicat français, au sujet de l'implantation d'une usine du Groupe Michelin au Tamil Nadu, au Sud-Est de l'Inde. La saisine concernait les principes généraux, les droits de l'homme, l'environnement, l'emploi, la fiscalité et la lutte contre la corruption. Le PCN a offert ses bons offices aux parties puis a constaté l'absence d'accord entre les parties. Il a clôturé la saisine à l'issue de son examen de la conformité. Les plaignants ne partageant pas son avis du PCN, ils ont choisi de le dessaisir (23 septembre 2013). Le PCN a décidé de poursuivre son action et a publié le communiqué final qui constatait que le Groupe Michelin n'avait pas violé les droits de l'homme. mais soulignait des insuffisances au regard des Principes directeurs adressait des recommandations à l'entreprise (réalisation d'études d'impact, dialogue avec les parties prenantes locales, influence vis-à-vis des

de ses partenaires indiens). Le PCN a décidé de suivre ses recommandations. Il a publié un communiqué de suivi le 14 mai 2014 où il constatait le lancement des études d'impact recommandées.

Action du PCN : Poursuite du suivi de la saisine [fin du suivi en 2016]

Entre juin 2014 et décembre 2015, le PCN a poursuivi ses échanges avec le Groupe pour suivre ses recommandations en 2015 puis a fait le bilan de son action 2016.

[En 2016, le PCN a mis fin au suivi de la saisine après avoir constaté que le Groupe Michelin avait mis en œuvre ses recommandations. Il l'a félicité pour avoir intégré la diligence raisonnable à sa stratégie d'entreprise. Le PCN a publié un communiqué (et une annexe) expliquant sa décision].

Cette saisine sera présentée dans le rapport d'activité 2016.

Communiqués du PCN français :

- 🔗 Communiqué de suivi et annexe du 29 février 2016 (FR) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/423786>
- 🔗 Communiqué de suivi et annexe du 29 février 2016 (ENG) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/427411>
- 🔗 Communiqué de suivi du 14 mai 2014 (FR) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/401016>
- 🔗 Communiqué de suivi du 14 mai 2014 (ENG) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/401913>
- 🔗 Communiqué du 27 septembre 2013 (FR) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/390708>
- 🔗 Communiqué du 27 septembre 2013 (ENG) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/397316>

➤ CS n° 21 - EIFFAGE ENERGIE EN FRANCE

Date de la saisine	Octobre 2013
Entreprise mise en cause	Groupe EIFAGE ENERGIE
Plaignants	3 syndicats français (CGT, CFDT, CFE-CGC BTP)
Principes directeurs soulevés par le plaignant	Emploi et relations professionnelles
Etat de la saisine	Clôturée le 11 juin 2014 à l'issue de l'évaluation initiale



Action du PCN :

Le PCN a été saisi en octobre 2013 par trois syndicats français à la suite de la suppression de plus de 900 mandats des instances de représentation des travailleurs décidée en février 2013 par le Groupe EIFFAGE ENERGIE suite à la décision du tribunal d'instance de Saint-Denis du 1^{er} février 2013 qui a mis fin à l'unité économique et sociale (UES) du groupe. Afin de déterminer sa capacité à résoudre les questions posées par la saisine, le PCN a rencontré les parties séparément en mars 2014 et a constaté que le différend faisant **l'objet du différend avait disparu. Il a décidé de clôturer la saisine et de se prononcer sur la conformité aux principes directeurs en prenant note des décisions juridictionnelles liées à la saisine.**

Le PCN a estimé qu'au moment de la décision en février 2013, le Groupe n'avait pas suffisamment pris en compte le risque d'incidences négatives que sa décision entraînait et que les recommandations de l'OCDE sur la diligence raisonnable n'avaient pas été respectées. Soulignant la souffrance des travailleurs engendrés par la suspension brutale de plus de 900 mandats et face à un vide juridique, le PCN a déploré la situation ainsi créée qui était contraire aux recommandations du chapitre Emploi. Il a noté qu'en juillet 2013, le Groupe avait changé d'approche pour rétablir les instances de représentations du personnel et que la situation nouvelle ne relevait plus relever de difficultés au regard des Principes directeurs. Il a adressé des recommandations à l'entreprise.

Communiqué du PCN français du 11 juin 2014 :

- 🔗 (FR) <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/401925>
- 🔗 La traduction en anglais est en cours

➤ CS n° 22 - MULTINATIONALE FRANCAISE AU GABON	
Date de la saisine	Avril 2014
Entreprise mise en cause	Une multinationale française
Plaignant	3 ONG gabonaises (« TIME » « SOS consommateurs » « Association Jeunesse sans frontières »)
Principes directeurs soulevés par le plaignant	Concurrence
Etat de la saisine	Clôturée en mai 2014, la saisine n'avait pas été jugée recevable
Action du PCN :	
<p>Le PCN a été saisi en avril 2014 par trois ONG gabonaises sur les activités de filiales et partenaires d'une multinationale française du secteur des transports au Gabon. La saisine dénonçait « <i>la constitution d'un monopole en violation des lois gabonaises</i> » et concernait le chapitre Concurrence des Principes directeurs. Le PCN a informé les plaignants des étapes de la procédure et a examiné la recevabilité de la saisine. Il a constaté qu'elle ne remplissait pas les critères de recevabilité fixés par le règlement intérieur. Elle ne comportait pas d'éléments étayant les allégations évoquées. Les plaignants ne sollicitaient pas ses bons offices.</p> <p>En mai 2014, il a informé les plaignants de la non-recevabilité et leur a proposé de la reformuler. Le PCN n'a pas reçu, à ce jour d'éléments complémentaires. A l'issue de l'évaluation initiale, il a rejeté la saisine puis a publié un communiqué expliquant sa décision.</p>	
Communiqué du PCN français du 18 juillet 2014 :	
<p> (FR) http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/403623</p> <p> (ENG) http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/427405</p>	

➤ CS n° 23 - UPM KYMMENE - DOCELLES EN FRANCE	
Date de la saisine	Avril 2014
Entreprise mise en cause	UPM KYMMENE, multinationale finlandaise
Plaignant	Salariés (56), l'Union régionale des SCOP de Lorraine, le maire de Docelles et l'association « sauver La papeterie de Docelles »
Principes directeurs soulevés par le plaignant	Emploi et relations professionnelles
Etat de la saisine	Clôture de la saisine le 24 février 2015
Action du PCN :	
<p>Le PCN a été saisi le 30 avril 2014 au sujet de la décision du Groupe finlandais UPM de fermer l'un de ses établissements en France, la Papeterie de Docelles située dans les Vosges. La saisine était portée par 56 anciens salariés soutenant le projet de reprise de la papeterie par une société coopérative et participative (SCOP), l'Union régionale des SCOP de Lorraine, le maire de Docelles et l'association « sauver La papeterie de Docelles ». La saisine était parallèle à plusieurs procédures intentées en France par d'anciens salariés de la Papeterie devant les Prud'hommes et le Tribunal de Commerce suite à la décision de fermeture du site et au refus d'UPM de céder le site à la SCOP.</p> <p>La saisine concernait le chapitre « Emploi » des Principes directeurs en particulier l'article 6 sur les fermetures d'entités. Le 10 septembre 2014, le PCN a publié un communiqué annonçant qu'il offrait ses bons offices aux parties. En effet, après avoir auditionné les parties ainsi que plusieurs autres parties prenantes dès septembre 2014, le PCN a proposé à UPM et aux plaignants d'entrer en médiation pour discuter de l'avenir de la Papeterie de Docelles. Après plusieurs échanges, le PCN a constaté en janvier 2015 la persistance du différend et le refus d'UPM d'entrer en médiation.</p> <p>Le PCN a clôturé la saisine en février 2015. Il s'est prononcé sur la conformité aux Principes directeurs des décisions d'UPM. Il a estimé qu'UPM n'avait pas agi en pleine conformité avec les recommandations des Principes directeurs de l'OCDE sur les fermetures d'entités dans la recherche d'un repreneur de la Papeterie de Docelles. Par ailleurs, il a estimé que tant qu'UPM reste propriétaire de ce site, elle doit « <i>éviter d'avoir, du fait de ses activités, des incidences</i> »</p>	

négligentes dans des domaines visés par les Principes directeurs, ou d'y contribuer, et prendre des mesures qu'imposent des incidences lorsqu'elles se produisent ». A ce titre, l'on attend d'UPM des mesures adéquates de diligence raisonnable recommandées par l'OCDE. Le PCN lui recommande de faire preuve d'une coopération constructive dans le comité de pilotage de la convention de revitalisation de la Papeterie de Docelles et lui rappelle ses responsabilités d'entreprise multinationale en tant qu'il reste propriétaire du site.

Communiqués du PCN français :

- 🔗 Communiqué du 10 septembre 2014 (FR) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/404591>
- 🔗 Communiqué du 10 septembre 2014 (ENG) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/427412>
- 🔗 Communiqué final du 24 février 2015 (FR) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/410253>
- 🔗 Communiqué final du 24 février 2015 (ENG) : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/427414>

➤ CS n° 24 - M. TEUMAGNIE - AGENCE FRANÇAISE DU DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN

Date de la saisine	Septembre 2014
Entreprise mise en cause	Groupe AFD, AES SONEL
Plaignant	M. Teumagnie, ancien salarié d'AES SONEL
Principes directeurs soulevés par le plaignant	Principes généraux de la version de 2000 des Principes directeurs
Etat de la saisine	Clôturée en mars 2015 à l'issue de l'évaluation initiale

Action du PCN :

Le PCN a été saisi en septembre 2014 par un ressortissant camerounais qui mettait en cause une entreprise camerounaise, AES SONEL (rebaptisée ENEO en septembre 2014 suite au changement d'actionnaire) et le Groupe AFD au titre de sa participation au plan d'investissement d'AES SONEL en 2006 aux côtés d'autres bailleurs de fonds et de la maison-mère de l'entreprise (AES, un groupe américain). La saisine concernait les principes généraux des Principes directeurs dans leur version de 2000 (droits de l'homme et bon gouvernement des entreprises) et comportait deux volets : un conflit professionnel ancien et personnel du plaignant avec l'entreprise camerounaise et la mise en cause de la gouvernance de cette entreprise (entre 2002 et 2005 notamment) et de ses partenaires, dont le Groupe AFD.

Le PCN a clôturé la saisine à l'issue de l'évaluation initiale en janvier 2015. Il a estimé que le conflit professionnel entre le plaignant et l'entreprise camerounaise relevait des autorités nationales compétentes et que la mise en cause générale d'AES SONEL entre 2002 et 2005 n'était pas recevable, le dossier n'apportant pas d'élément substantiel étayant ces allégations. Le PCN a constaté que le Groupe AFD avait pris ses responsabilités et avait effectué les diligences raisonnables adéquates vis-à-vis d'ENEO. Le PCN a encouragé le Groupe AFD à s'assurer du règlement durable du différend conformément aux décisions juridictionnelles locales et à examiner avec ses partenaires l'opportunité de mener un audit social et de gouvernance approfondi d'ENEO en se référant aux standards de l'OCDE en matière de conduite responsable des entreprises. Le communiqué du PCN a été publié le 25 mars 2015 sur le site du PCN.

Communiqué du PCN français du 25 mars 2015 :

- 🔗 (FR) <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/401925>
- 🔗 (ENG) <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/427520>

➤ CS n° 25 - FILIALE DU GROUPE BOUYGUES CONSTRUCTION AU MALI	
Date de la saisine	Mai 2014
Entreprise mise en cause	SOMADDEX, filiale de BOUYGUES CONSTRUCTION au Mali
Plaignant	Collectif d'anciens travailleurs représenté par Yacouba Traoré
Principes directeurs soulevés par le plaignant	Principes généraux de la version de 2000 des Principes directeurs
Etat de la saisine	Clôturée en juin 2016 à l'issue de l'évaluation initiale
Action du PCN :	
<p>Le PCN a été saisi en mai 2014 par un collectif d'anciens travailleurs d'une filiale malienne d'un groupe français du secteur de la construction au sujet d'un conflit social datant de 2005. Cette saisine n'était pas au départ recevable. Elle a été reformulée par les plaignants. Le PCN a prolongé l'évaluation initiale afin de rencontrer les parties et clarifier les faits évoqués datant de 2005. Le PCN a finalement clôturé la saisine à l'issue de son évaluation initiale. Sa décision est expliquée dans le communiqué du 13 juin 2016.</p> <p><i>[En 2016, le PCN a finalement clôturé la saisine à l'issue de son évaluation initiale. Sa décision est expliquée dans le communiqué du 13 juin 2016.]</i></p> <p>Cette saisine sera présentée dans le rapport d'activité 2016.</p>	
Communiqué du PCN français du 13 juin 2016 :	
<p>🔗 (FR) http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/425337</p> <p>🔗 La traduction en anglais est en cours</p>	

➤ CS n°26 GROUPE ETIENNE LACROIX-ALSETEX AU ROYAUME DE BAHREIN	
Date de la saisine	Août 2015
Entreprise mise en cause	ALSETEX et Groupe ETIENNE LACROIX
Plaignant	ONG américaine « Americans for Democracy and human rights in Bahrein »
Principes directeurs soulevés par le plaignant	Principes généraux Droits de l'homme
Etat de la saisine	Clôturée à l'issue des bons offices du PCN par la publication d'un rapport en juillet 2016
Action du PCN :	
<p>Le PCN a été saisi le 19 août 2015 par une ONG américaine « Americans for Democracy and Human Rights in Bahreïn » concernant l'exportation de produits de sécurité (gaz lacrymogènes) d'une société du groupe français ETIENNE LACROIX dans un pays du golfe persique.</p> <p>L'évaluation initiale de la saisine étant positive, il a proposé ses bons offices aux parties qui les ont acceptés, ce qu'il a indiqué dans son communiqué du 16 novembre 2015. Le PCN a poursuivi ses bons offices en 2016 qui ont permis d'obtenir un accord entre les parties.</p> <p><i>[Le PCN a poursuivi ses bons offices en 2016 qui ont permis d'obtenir un accord entre les parties. Le PCN a publié un Rapport le 4 juillet 2016 qui explique sa décision et adresse des recommandations à l'entreprise.]</i></p> <p>Cette saisine sera présentée dans le rapport d'activité 2016.]</p>	
Communiqués du PCN français :	
<p>🔗 Rapport du 4 juillet 2016 (FR) : http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/426852</p> <p>🔗 La traduction en anglais du Rapport du 4 juillet 2016 est en cours</p> <p>🔗 Communiqué du 16 novembre 2015 (FR): http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/418647</p> <p>🔗 Communiqué du 16 novembre 2015 (ENG): http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/42751</p>	

II. Coopération du PCN français avec les Points de Contact Nationaux de l'OCDE

Coopération avec les PCN dans l'examen de circonstances spécifiques

- ✓ PCN **Belgique** et PCN **Luxembourg** : suivi de la saisine « Socapalm »
- ✓ PCN **Canada** : suivi du volet canadien de la saisine « Accor ».
- ✓ PCN **Finlande** : examen de la saisine « UPM – Docelles en France » afin de faire le lien avec la maison-mère domiciliée en Finlande.
- ✓ PCN **Etats-Unis** et **Royaume-Uni** : évaluation initiale de la saisine « M. Teumagnie AFD ».
- ✓ **Plusieurs** PCN : évaluation initiale et examen de la saisine « Lacroix-Alsetex » au Bahreïn.
- ✓ **Plusieurs** PCN : évaluation initiale de la saisine « Filiale d'une multinationale française au Mali »
- ✓ Le PCN français a été informé par le **PCN américain** du traitement de la saisine concernant le Groupe Nissan aux Etats-Unis¹.

Participation du PCN français au renforcement du réseau des PCN

- ✓ **A l'OCDE** : Le PCN participe activement aux exercices d'apprentissage mutuel organisés par l'OCDE lors des réunions annuelles de PCN. En 2014 et 2015, ils ont porté sur l'évaluation initiale des saisines et les modalités d'examen ainsi que sur la communication et les activités de promotion des Principes directeurs.
- ✓ **Missions d'appui en Pologne, au Maroc et en Roumanie** : Le PCN français a participé à trois réunions de partage d'expérience avec ses pairs. La Secrétaire générale a participé les 22 et 24 octobre 2014 à un séminaire organisé à Cracovie par le TUAC et la Fondation Friedrich Ebert à destination des PCN de Pologne, de République Tchèque, et de Hongrie et de syndicats de ces pays. Elle a ensuite participé les 19 et 20 novembre 2014 à une mission de soutien des PCN du Maroc, de Tunisie, de Jordanie et de Egypte au à Rabat aux côtés des PCN suisse, canadien et suédois. Elle a participé à la réunion des PCN organisé par le PCN hongrois à Budapest le 8 et 9 octobre 2015.

 **Communiqué du PCN du 24 novembre 2014**

Aperçu d'actions menées en 2016

- ✓ **Participation à l'exercice d'apprentissage mutuel des PCN** organisé par l'OCDE en juin à Paris puis par le PCN italien à Rome en septembre 2016. La Secrétaire générale a présenté les modalités du traitement des saisines par le PCN français : évaluation initiale des saisines en juin lors de la réunion annuelle des PCN puis suivi des recommandations en septembre devant 11 PCN (Allemagne, Belgique, Chili, Danemark, Hongrie, Italie, Israël, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse).
- ✓ **Mission de Revue par les Pairs du PCN italien en septembre 2016 avec les PCN américain et japonais et l'OCDE**. Le PCN français qui préside la revue par les pairs de son homologue italien a donc présidé la visite sur place.
- ✓ **Participation à une conférence organisée par le PCN du Maroc à Rabat en amont de la COP 22 sur « Entreprise responsable : environnement et changement climatique »**

¹ Communiqué du PCN américain du 30 janvier 2015
<http://www.state.gov/e/eb/oeecd/usncp/links/rls/236972.htm>

III. Suivi du Rapport « Rana Plaza » : Contribution du PCN français au débat sur la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

Le suivi du Rapport du PCN sur la filière textile-habillement, remis le 2 décembre 2013 à la Ministre du Commerce extérieur puis le 3 décembre 2013 à l'OCDE et aux PCN, s'est poursuivi sous plusieurs angles vis-à-vis du secteur privé en France et sur la scène internationale. L'année 2015 a été marquée par la priorité politique donnée à la RSE dans les chaînes d'approvisionnement et aux PCN par la présidence allemande du G7. Plusieurs membres du PCN français y ont vivement contribué.

Diffusion des recommandations du PCN sur la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement en France

Les réunions annuelles d'information du PCN de mai 2014 et avril 2015 ont permis de donner à ses travaux sur les chaînes d'approvisionnement une large audience. La réunion du 14 avril 2015 comportait un panel sur l'Après Rana Plaza ouvert aux parties prenantes du PCN.

Par ailleurs, le PCN a présenté les caractéristiques de la diligence raisonnable des donneurs d'ordres au cours de rencontres avec le MEDEF, l'Association française des entreprises privées (AFEP), l'Institut RSE, le cabinet Affectio Mutandi et Kepler-Chevereux, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Club achat responsable de l'Observatoire de la RSE, l'Initiative Clause Sociale et la Business Social Compliance Initiative. Le PCN a tissé des relations de travail avec des grands distributeurs, des entreprises et fédérations d'entreprises de la filière textile-habillement (cf. liste des activités de promotion). Le PCN a rencontré d'autres parties prenantes concernées par la conformité sociale dans la filière textile-habillement ainsi que des experts et des chercheurs travaillant sur la RSE. Il a notamment présenté ses travaux à l'occasion d'un colloque du Collège des Bernardins et de l'Ecole des Mines sur « L'entreprise et les nouveaux horizons du politique ».

Le PCN est membre du Groupe de travail français pour des chaînes d'approvisionnement responsables créé en octobre 2015 à la suite du Plan d'action du G7 « *Fair Production* ». Cette initiative pluripartite est animée par le Ministère du Travail, membre du PCN, et permet de diffuser largement les recommandations du PCN et de suivre ses recommandations dans un cadre renouvelé.

Participation du PCN français aux travaux internationaux (OCDE, G7, UE)

✓ Organisation pour la Coopération et le Développement Economique :

En juin 2014, les PCN ont adopté un communiqué pour commémorer le premier anniversaire du drame du Rana Plaza. La France a participé activement au second Forum mondial de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises des 26-27 juin 2014. Le Ministre de l'Economie a co-présidé une réunion ministérielle sur la RSE avec la ministre du commerce extérieur des pays Bas qui a débouché sur l'adoption d'une déclaration ministérielle sur la RSE. Le Président du PCN a présidé la session consacrée à l'Après Rana Plaza dans la filière textile-habillement. La Secrétaire générale du PCN a ensuite participé à la 1^{ère} Table ronde de l'OIT et de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur textile des 19 et 20 septembre 2014. Elle a également participé à la 4^{ème} session de l'initiative de l'OCDE sur les chaînes de valeurs mondiales pour présenter les enseignements du Rapport du PCN et promouvoir une approche concertée et multipartite des acteurs pour faire évoluer la filière. Elle est intervenue lors de la 2^{ème} table ronde de l'OCDE sur la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de textile-habillement des 1 et 2 octobre 2015. Enfin, depuis décembre 2014, le PCN participe au comité consultatif de l'OCDE qui élabore un guide sur la diligence raisonnable dans la filière de l'habillement et de la chaussure, et suit les travaux similaires sur l'extractif et l'agriculture.

✓ **Union Européenne :**

Plusieurs membres du PCN participent à l'élaboration de l'initiative européenne sur le textile-habillement et suivent les progrès du Pacte de Soutenabilité pour le Bangladesh. Le PCN a participé à plusieurs réunions multipartites sur la filière textile-habillement organisées par la Commission Européenne en 2015.

✓ **G7 :**

Le PCN a participé aux travaux du G7 sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et notamment au Forum multipartite du G7 sur les chaînes d'approvisionnement du 10-11 mars 2015 et à la réunion ministérielle des 12-13 octobre 2015 à l'issue de laquelle les ministres du travail et du développement ont adopté un le plan « **G7 Action for Fair Production** » pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus responsables et soutenir les PCN. Ce plan d'action donnait suite à l'engagement pris par les Chefs d'Etats et de Gouvernements lors du Sommet d'Elmau du 7-8 juin 2015 en matière de conduite responsable des entreprises.

🔗 **Déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernements, 7-8 juin 2015**
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/g7_-_declaration_des_chefs_d_etat_et_de_gouvernement_cle076f43.pdf

🔗 **Action For Fair Production – Extrait dans l'encadré ci-dessous**

Action For Fair Production

Ministerial Declaration, Berlin 13 October 2015



(...)

To enhance implementation of labour, social and environmental standards throughout global supply chains for sectors of particular concern, we commit to mobilize our joint resources and use our political leadership, and together will implement the following specific and concrete measures:

1. Promoting a level playing field for fair production: Due diligence with a particular focus on SMEs

Concrete steps:

We will help develop a common understanding of due diligence and responsible supply chain management for MNEs and SMEs in conjunction with the OECD, ILO and social partners. Therefore we agree to initiate a process including the following, concrete steps with a particular focus on support for SMEs: (...)

2. Consumer information

Concrete steps:

- Host a forum of relevant stakeholders from G7 countries to exchange best practices regarding social and environmental information vehicles (e.g. labels and standard systems). (...)

3. Multistakeholder initiatives

Concrete steps:

- Encourage, cooperate with or develop multi-stakeholder initiatives or seek the creation of a G7-wide approach in the textile and ready-made garment sector with the aim of developing measures for convergence and better implementation of labour, social and environmental standards along the entire supply chain.
- Encourage business to set up and implement due diligence plans and guides.
- Ask the OECD to report on G7 activities on multi-stakeholder initiatives and to facilitate a network of these and other relevant initiatives as well as to develop a format for reporting and exchange of best practices.

- We will encourage learning among the existing initiatives, such as the German Textiles Partnership, the Commission Environmental Footprint pilot phase or the French initiative on harmonization of auditing criteria within the textile sector, the Italian Action Plan for Bangladesh, and initiatives in producing countries.

- France, Italy, the United Kingdom and Germany will actively support the EU's engagement in strengthening responsible management of supply chain to improve workers' conditions and stimulate investment, particularly in the garment sector, and further possible EU actions in this area.

4. Support for developing countries

Concrete steps:

- Better coordinate support among the G7 on:

- a. sustainable textiles and garment production by sharing experience (e.g., from the Alliance and Accord in Bangladesh) and through the Better Work partnership programme between the ILO and the International Finance Corporation (IFC), other relevant international cooperation, other programmes implemented by the ILO and World Bank Group at the regional level, as well as with further and new programmes;

- b. sustainable cotton production notably in Africa and Asia, by committing to integrate and support the implementation, wherever feasible, of one of the existing international sustainable standards in cotton production ("Cotton Made in Africa"; "Better Cotton Initiative"; "Fair Trade Cotton" and "Organic Cotton") when starting new bilateral programmes or pilot projects on cotton in Africa or Asia.

- Request the ILO and World Bank to produce and disseminate analyses and policy options in support of partner countries in taking advantage of responsible global supply chains, and report in 2016.

- Working towards creation of an enabling environment for the development of SMEs and to support businesses operating in the informal economy to improve social and environmental conditions and increase incentives to transition to the formal sector.

5. Vision Zero Fund

To set up the Vision Zero Fund as set out in the annex, we agree to take the following concrete steps: (...)

6. Strengthening OECD National Contact Points through peer reviews, peer learning and outreach

Concrete steps:

Committed to lead by example, we take the following concrete steps in the area of peer reviews and peer learning:

- In acknowledgement of the benefits of the streamlined and efficient OECD

peer review procedures, NCPs in G7 countries will pro-actively support the existing OECD peer review process, through participation in peer review teams, and all G7 NCPs will endeavour to have completed peer review processes by 2018.

- With the aim to strengthen NCPs' functional equivalence and, in particular, the NCP non-judicial grievance mechanism as well as its promotion, our NCPs will participate in peer learning activities, including best practice sharing and knowledge exchanges organized by the OECD or other entities.

- We support an OECD outreach to governments not yet adhering to the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, and will actively contribute through our expertise to these processes.

- Likewise, we support an OECD outreach to non-governmental stakeholders such as social partners so that they may better contribute to the OECD's responsible business conduct agenda, and we will provide our expertise to these processes.

IV. Activités de promotion des Principes directeurs menées par le PCN français

Le PCN est un outil efficace pour la promotion des standards RSE de l'OCDE et de la diligence raisonnable des donneurs d'ordres avec comme temps fort sa réunion annuelle d'information qui réunit chaque année plus d'une centaine de personnes. Il contribue ainsi pleinement aux débats sur la RSE en France et au sein de différentes instances internationales. Ses interventions s'appuient sur les Principes directeurs, les saisines qu'il traite et sur la diligence raisonnable dans les chaînes de

production mondiales. Il illustre la matérialité et l'effectivité des Principes directeurs. Il propose des outils pratiques aux entreprises pour les mettre en œuvre. Cette promotion participe à la prévention des différends ainsi qu'à la visibilité du PCN français.

3^{ème} Réunion Annuelle d'Information du PCN français du 14 avril 2015

Après les éditions 2013 et 2014², la 3^{ème} réunion annuelle d'information du PCN a de nouveau réuni plus d'une centaine d'invités. La présentation de son rapport d'activité a été complétée par deux tables rondes sur l'Après Rana Plaza et la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement et sur l'insertion des multinationales dans un écosystème local. Plusieurs parties prenantes extérieures (parties des saisines, syndicats internationaux, société civile, OCDE, OIT) ont fait part de leurs expériences avec le PCN français et de leurs points de vue sur les sujets d'actualité de la RSE, deux ans après le drame du Pana Plaza.

La réunion a permis un échange dense entre les intervenants. Elle a démontré l'importance des travaux du PCN ainsi que sa forte contribution à l'établissement d'un cadre d'accompagnement des entreprises dans leurs stratégies de diligence raisonnable et de RSE sous deux angles : la gestion des chaînes d'approvisionnement et de sous-traitance et l'insertion locale des entreprises multinationales, notamment au regard de la consultation des parties prenantes et de la portée de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs relations d'affaires. La densité des actions de suivi et de remédiation du PCN à travers des saisines comme Accor, Socapalm, Michelin et ses activités de promotion des Principes directeurs en font un acteur important du débat sur la diligence raisonnable dans les chaînes de valeur mondiales deux ans après le drame du Rana Plaza.

Page du site web « Réunion Annuelle d'Information du PCN »

http://www.tresor.economie.gouv.fr/12908_reunions-du-pcn-france

Autres événements de promotion de la conduite responsable des entreprises menées en 2013-2015

Le PCN français a très nettement accru ses activités de promotion depuis 2013. Le Président et de la Secrétaire générale participent à de nombreux événements, conférences, colloques et entretiens pour présenter les Principes directeurs et l'action du PCN (plus de 100 depuis 2013).

FOCUS : Bilan des actions de promotion, 2013 -2015

- ✓ **Réunion annuelle d'information du PCN (3 événements, env. 110 pers. à chaque fois)**
- ✓ **Auditions « Rana Plaza » (70 interlocuteurs) et les événements organisés par la Ministre du commerce extérieur.**
- ✓ **Sensibilisation du secteur privé (env. 500 personnes rencontrées).**
- ✓ **Sensibilisation de l'administration et des opérateurs de l'Etat : AFD, Plateforme RSE, etc**
- ✓ **Rencontres avec la société civile (intervention au colloque du Conseil Economique Social et Environnemental sur la RSE du 17 novembre 2014, audition par la Fabrique Ecologique en octobre 2014 dans le cadre de son Groupe de Travail « Mondialisation et Développement Durable », participation à une conférence de la Maison de l'Europe sur les négociations commerciales de l'Union Européenne et la RSE en mai 2015, etc.).**
- ✓ **Liens avec le secteur académique : Science Po Paris, Clinique de Droit de Sciences Po Paris, Ecole des Mines ParisTech, Collège des Bernardins, Université Paris 8, Paris Dauphine.**
- ✓ **Participation à 33 rencontres internationales : OCDE, Forum Mondial RSE, réunions des PCN (Israël, Hongrie), mission d'appui au Maroc et en Pologne, UE, G7.**

² <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/401912>

- ✓ **Autres missions internationales** : Atelier sur la Conduite Responsable des Entreprises en Chine, 28-29 mai 2015 ; séminaire sur la RSE à Abidjan Participation les 18-19 mai 2015 organisé par l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, Devis RSE et EthiFinance ; conférence de l'OIT à Dakar les 30 juin et 1^{er} juillet 2015.

Communiqué du 16 janvier 2016 : Liste des activités de promotion menées entre avril 2014 et décembre 2015 :

http://www.tresor.economie.gouv.fr/9892_l-activite-du-pcn-francais

Aperçu des actions de promotion menées au cours du premier semestre de 2016

Le PCN a continué ses activités de promotion en 2016. Au premier semestre, on pouvait compter une cinquantaine d'initiatives auxquelles ont pris part essentiellement le Président du PCN et la Secrétaire générale du PCN. Toujours dans l'esprit de ses actions passées, les relations avec le monde universitaire, avec la société civile, avec les entreprises, avec les organisations internationales, avec les PCN étrangers se sont trouvées renforcées à travers ces actions. Citons par exemple :

- ✓ Intervention du Président à la session « *Non-judicial Remedies at the Operational and Company Level ; Grievance and Mediation* » du colloque « *Business and the Bar: Lawyers, Rights and Remedies* » organisé par la American Bar Association, le Conseil national des barreaux français et le Haut-Commissariat pour les droits de l'homme des Nations Unies, à Genève. Le Président a présenté les caractéristiques du mécanisme des PCN pour contribuer au règlement des différends et à l'émergence solution grâce à leurs bons offices et médiation.
- ✓ Participation du Président à un séminaire organisé par le GRET sur le capitalisme et philanthropie où il a présenté les pratiques des entreprises françaises à partir des cas traités par le PCN français.
- ✓ Participation du Président et de la Secrétaire générale à plusieurs missions de promotion des Principes directeurs et de soutien des PCN en Hongrie, en Israël, au Maroc et en Italie.
- ✓ Participation de la Secrétaire générale au groupe de recherche pluridisciplinaire de Paris Dauphine sur le devoir de vigilance et au colloque annuel de la Société Française pour le Droit international de 2016 qui portait sur « L'entreprise multinationale et le droit international ».
- ✓ Présentation de l'approche de la diligence raisonnable par la Secrétaire générale devant plusieurs enceintes françaises dont le Club des droits humains du Global Compact France, le Medef, l'Observatoire pour la RSE ou encre la Plateforme nationale d'actions pour la RSE.

Communiqué du 22 août 2016 : Liste des activités de promotion menées au cours du premier semestre 2016:

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/429532>

Le panorama des actions de promotion menées en 2016 sera présenté dans le rapport d'activité de 2016.

Autres actions : Elaboration de supports de communication, publication de communiqués, actualisation du site web

Supports d'information sur l'activité du PCN :

- ✓ **Tableau de bord des saisines** du PCN français (30 juillet 2014, actualisé le 11 juin 2015).
- ✓ **Liste des activités** de promotion menées par le PCN.

- ✓ **Brochures** : Synthèse du Rapport du PCN sur la filière textile-habillement, Dépliant sur la diligence raisonnable dans la filière textile, 3ème réunion annuelle d'information.

12 communications publiées entre juin 2014 et décembre 2015 :

- ✓ **8 communiqués sur 7 saisines** : Eiffage Energie (11 juin 2014), multinationale française au Gabon (18 juillet 2014), UPM-Papeterie de Docelles en France (10 septembre 2014 et 24 février 2015), Socapalm (2 mars 2015), Teumagnie-AFD (25 mars 2015), Accor au Canada et au Bénin (2 avril 2015), Etienne Lacroix dans le Golfe persique (18 novembre 2015)
- ✓ **4 communication sur les activités du PCN** : Actualisation du tableau de bord des saisines (11 juin 2015), liste des activités de promotion du PCN (avril 2015 puis janvier 2016), dossier de la 3^{ème} réunion annuelle d'information (14 avril 2015), Article de la Secrétaire générale du PCN suite au colloque sur « La responsabilité sociétale des entreprises : Approche environnementale » organisé par le Centre Français de Droit Comparé le 22 octobre 2015
- ✓ **Traduction** de communiqués avec le concours de l'OCDE et du Ministère de l'Economie

Enrichissement du site internet du PCN : informations sur l'activité du PCN (tableau de bord des saisines, communiqués sur les saisines, communiqués sur les activités de promotion, etc.) et sur l'actualité RSE de l'OCDE (Forum mondial RSE).

Pour en savoir plus :

Site du PCN français de l'OCDE :

 <https://pcn-France.fr>

Les communiqués et rapports du PCN français de l'OCDE :

 http://www.tresor.economie.gouv.fr/5731_Les-communiqués-du-PCN

L'activité du PCN français de l'OCDE :

 http://www.tresor.economie.gouv.fr/9892_l-activite-du-pcn-francais

Contact

Président et Secrétaire générale du PCN

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction Générale du Trésor

Télédoc 230

139, Rue de Bercy

75 572 Paris Cedex 12

TELEPHONE: +33 1 44 87 70 84

EMAIL: POINTDECONTACTNATIONAL-FRANCE@DGTRESOR.GOUV.FR

Website: www.pcn-france.fr